

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 22 avril 1906, M. le Lieutenant-Colonel Arthur-Jules-Marie Lemoël est nommé Commandant Supérieur de la Compagnie des Carabiniers du Prince, en remplacement de M. le Colonel Henry-Marie-Isidore de Christen, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Louis Crovetto, entrepreneur de voitures à Monte Carlo, est, par Ordonnance du 11 mai 1906, autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de 2^e classe de l'Ordre de Vasa, qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Suède.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Héritaire, qui représentera S. A. S. le Prince Albert aux fêtes du mariage de S. M. le Roi Alphonse XIII, sera accompagné de S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime près S. M. le Roi d'Espagne, et de M. Laurendeau de Juniac, Lieutenant des Carabiniers du Prince, faisant fonctions d'Officier d'Ordonnance.

L'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères a célébré, dimanche, la fête de saint Jean-Baptiste de La Salle, patron et fondateur de l'œuvre des Ecoles Chrétiennes.

Après l'assemblée générale annuelle tenue à l'école de la place de la Visitation, les membres de l'Association, précédés de la musique de la Société Philharmonique, se sont rendus à la Cathédrale où ils ont assisté à la grand'messe célébrée par M^{gr} Guyotte, vicaire général, en présence de S. G. M^{gr} du Cured, évêque de Monaco.

A midi, un banquet a eu lieu dans le préau de l'établissement des Frères, coquettement pavoisé pour la circonstance; y ont pris part M^{gr} du Cured, MM. les Inspecteurs des Ecoles, plusieurs membres du clergé et notabilités monégasques, les professeurs des trois écoles primaires de garçons et les membres de l'Association au nombre de 150 environ.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Cioco, président de l'Association; par M. Natta, receveur des douanes à Vintimille (en sa qualité d'ancien élève); par le délégué de l'Association amicale de Nice; par le Frère Théodose, provincial de l'Ordre des Frères, enfin par S. G. M^{gr} l'Evêque.

Vers 4 heures, les sociétaires ont assisté, au Collège de la Visitation, à une matinée artistique.

Le programme comprenait diverses scènes comiques et dramatiques ainsi que plusieurs morceaux de chant, qui ont été interprétés remarquablement par de jeunes artistes amateurs. La Société de mandolinistes *l'Estudiantina*, qui prêtait son gracieux concours à la fête, a été également fort applaudie.

Jeudi dernier a été célébré, à la Mairie de Monaco, le mariage de M. le capitaine Theurelle, du 61^e de ligne en garnison à Aix-en-Provence, avec M^{lle} Louise Laurenzi.

Sous la présidence de M. Léon Jehin, s'est réunie, jeudi dernier, la Commission technique et artistique du Concours international d'Estudiantinas qui aura lieu, on le sait, à Monaco dans les premiers jours du mois prochain. A cette importante réunion assistaient, en outre de M. Jehin, MM. Borghini, Sainte-Marie, de Fays, docteur Onda, Schwentzer, Nef, Bonino, Rizzi, Giordano, tous membres de la commission technique; M. Rebours, président du Comité d'organisation; M. Vernetti, vice-président, et M. Porcheron, secrétaire général du concours.

M. Rebours a pris le premier la parole pour remercier M. Léon Jehin et tous les membres de la Commission technique et artistique, de leur précieux et dévoué concours. Il a appelé leur attention sur l'importance des questions portées à l'ordre du jour de cette réunion et en particulier sur le choix des membres du jury du prochain Concours.

Après une discussion des plus courtoises, il a été décidé que la liste du jury serait définitivement arrêtée au cours d'une prochaine réunion, ainsi que le programme des fêtes qui auront lieu dans la Principauté à l'occasion du Concours dont le brillant succès paraît d'ores et déjà assuré.

Après une brillante série finale de grands ballets et de petites pièces, dont les spectacles variés ont été donnés sous la direction artistique de M. Coudert, le théâtre de Monte Carlo a fait sa clôture annuelle samedi dernier. Un nombreux public a assisté à cette ultime représentation dont le programme comprenait trois pièces: d'abord un acte amusant de M. Courteline, *Un Client sérieux*, qui fut joyeusement enlevé par MM. Maurice Lamy, Brunis; Poudrier, Fernal, Stéphan et Morival; puis une des plus célèbres petites opérettes d'Offenbach, *la Rose de Saint-Flour*, où l'on eut le plaisir d'applaudir encore une fois M^{lle} Lebergay avec MM. Lamy et Poudrier; enfin le ballet de M. Bayer, *la Fée des Poupées*, dont l'éblouissante mise en scène et la remarquable interprétation terminèrent fort agréablement la soirée et permirent de constater de nouveau les progrès réalisés, au cours de cette saison, par la troupe aussi nombreuse que charmante du corps de ballet de Monte Carlo.

Le vingt-cinquième et dernier Concert classique de la saison a été, de tous points, magni-

fique tant par le choix des pages maîtresses inscrites au programme, que par leur magistrale exécution qui valut à M. Léon Jehin et à tout son orchestre un véritable triomphe. La séance avait été consacrée, il est vrai, aux deux plus grands génies musicaux de la composition classique: Beethoven et Wagner. Du premier furent suavement interprétés à la perfection: la belle ouverture n° 3 de *Léonore*; une suite des morceaux du ballet *Prométhée*, dont les solis ont été exécutés par MM. Sansoni, Gabus, Jeanjean, Cnudde et M^{lle} Thévenet, qui rivalisèrent de talent et de virtuosité; enfin, l'admirable *Symphonie en si bémol*. Que les dilettanti ne se lassent d'entendre et d'acclamer.

La seconde partie du concert, comprenant une sélection des partitions de Wagner, porta à son comble l'enthousiasme de l'auditoire. On sait, en effet, le soin et la prédilection de M. Léon Jehin pour l'interprétation des œuvres du maître de Bayreuth. Jamais mieux qu'à cette exquise séance ne furent rendues les pages immortelles de *Par-sifal*, de *Siegfried*, du *Crépuscule des Dieux* et de la *Walkyrie*, successivement données avec un fini et un brio admirables.

Le succès considérable fait, en cette circonstance, aux artistes de l'orchestre de Monte Carlo et à leur éminent directeur s'est renouvelé, dimanche après-midi, au dernier Concert moderne au cours duquel on eut le plaisir d'apprécier et d'applaudir une pianiste française de talent délicat, M^{lle} Lucie Léon.

L'assemblée générale annuelle des membres de la Société des Régates est fixée à dimanche prochain 20 mai, à 2 heures et demie. En voici l'ordre du jour:

- Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
 - Rapport du Comité.
 - Rapport des Censeurs.
 - Approbation des comptes de l'exercice 1905-1906, s'il y a lieu.
 - Election de douze membres du Comité.
 - Election de trois censeurs.
- Le vote par correspondance n'étant pas admis, le scrutin sera ouvert de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 6 heures du soir.

La grande sortie annuelle du Sport Vélocipédique Monégasque aura lieu les 24, 25 et 26 mai. Le but fort intéressant en est, cette année, la visite de l'Exposition coloniale de Marseille. Voici le programme de cette belle excursion avec les renseignements détaillés pour les membres actifs et les membres honoraires qui ne manqueront pas d'y assister en grand nombre:

Membres actifs. — 24 mai: Départ de Monaco par le train de 4 h. 07 soir, arrivée à Nice à 4 h. 34; départ de Nice par le Sud à 5 h. 58, arrivée à Puget-Théniers à 8 h. 22. Coucher. En raison de l'heure tardive de l'arrivée à Puget-Théniers il a été impossible à la Commission de route d'assurer le dîner aux sociétaires, chacun devra y pourvoir comme bon lui semblera et à ses frais.

25 mai: Départ de Puget en machine à 7 heures du matin, arrivée à Saint-André (48 kilomètres) 12 heures.

Déjeuner. Départ de Saint-André par le Sud à 4 h. 20 du soir, arrivée à Chaffoux à 5 h. 57; départ en machine à 6 h. 20, arrivée à Digne (6 kilomètres) à 6 h. 50. Coucher. 26 mai: Départ de Digne par le train de 6 h. 15 du matin, arrivée à Pertuis à 9 h. 20; départ de Pertuis en machine à 9 h. 50, arrivée à Aix (20 kilomètres) à 11 h. 30. Déjeuner.

Départ d'Aix par le train de 2 h. 05 du soir, arrivée à Marseille à 3 h. 17. Dîner à 7 heures et dislocation.

Membres honoraires. — Même parcours que les membres actifs sauf les modifications suivantes :

25 mai, de Puget-Théniers à Saint-André, trajet en voiture; de Chaffoux à Digne, trajet en chemin de fer.

26 mai, de Pertuis à Aix, voyage en chemin de fer.

Il sera remis à chacun des Sociétaires pourvus d'autos ou de motos un itinéraire de la route à suivre.

Inscription. — Par suite de l'emploi de billets circulaires et individuels au nom de chaque sociétaire, les listes d'inscription seront closes le 15 mai, dernier délai. En s'inscrivant, les sociétaires devront signer la feuille de demande de billet circulaire qu'ils trouveront :

Chez M. Guiraud, rue Grimaldi; M. Jaillot, boulevard Charles III; M. Roustau, boulevard des Moulins.

Prix d'inscription: 20 fr. pour les cyclistes, 10 fr. pour les moto-cyclistes, 45 fr. pour les invités.

Les membres honoraires paieront le trajet de Puget-Théniers à Saint-André.

Il est à remarquer que la dislocation a lieu à Marseille après le dîner. Chacun sera donc libre soit de rentrer par le train de minuit 45 pour arriver à Monaco à 7 heures 25 du matin, soit de passer à Marseille le dimanche 27.

Le chapeau réglementaire et l'insigne sont absolument de rigueur, et pour les machines qui n'ont pas la plaque de la régie française, il y a lieu de se munir du permis de circulation de la douane.

Les bicyclettes devront être remises en gare pour l'embarquement, le 24 mai avant 10 heures du matin.

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de la Ville de Monaco informe le public qu'une enquête administrative de dix jours est ouverte à la Mairie à partir d'aujourd'hui 15 courant, pour recevoir les déclarations et observations des intéressés au sujet de la construction par la Société des Bains de Mer d'une galerie souterraine pour capter les eaux du puits Vaulabelle, dont elle est propriétaire, et les conduire à l'usine élévatoire de Larvotto.

En conséquence, les pièces relatives à cette affaire resteront déposées à la Mairie pendant la durée de l'enquête.

Monaco, le 15 Mai 1906

Le Maire,
C^e F. GASTALDI.

Dans son audience du 10 mai 1906, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Gluck, Boris, âgé de 30 ans, né à Saint-Petersbourg (Russie), sans profession ni domicile fixe, à un an de prison et 25 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance.

Dans la même audience, le Tribunal Supérieur a réduit à deux mois de prison, la peine prononcée contre le nommé Scapazzoni, Barthélemy, né à Bolano (Italie) le 24 mai 1884, manœuvre, demeurant à Monaco, condamné, par défaut, le 1^{er} février 1906, à deux ans de prison pour vol.

SUR LE LITTORAL

M. Lafont du Cluzeau, le nouveau procureur de la République à Nice, a prêté serment, jeudi dernier, devant la cour d'Aix; il a été installé, hier lundi, dans ses nouvelles fonctions.

Mercredi après-midi, une fête toute intime a eu lieu à l'hôpital russe, villa du Méridien, à Cannes, qui fermera ses portes le 15 mai.

S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie présidait, ayant à ses côtés M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes; M. Magny, son secrétaire particulier, et M. Islavine, consul général de Russie à Nice, etc.

M. de Joly, préfet, au nom du Gouvernement français, a remis les insignes de commandeur de la Légion d'honneur au docteur Zander, directeur de l'hôpital, et d'officier de la Légion d'honneur au colonel Zederholm.

Il a remis, en outre, la rosette d'officier de l'Instruction publique au docteur Worobieff, médecin en chef; les palmes d'officier d'Académie à M. l'aide-major Zoueff; la médaille d'argent à la sœur Timay, et des médailles de l'Assistance publique aux infirmiers militaires russes.

Cette fête a été des plus intimes, en raison du deuil qui vient d'affliger l'hôpital russe, par le décès du médecin inspecteur général de la marine Cristopenko, en traitement à la villa du Méridien.

M. Cristopenko s'est éteint, à l'âge de 56 ans, à la suite de blessures et d'une cruelle maladie contractée en Mandchourie, malgré les soins les plus dévoués dont il était entouré de la part de son épouse inconsolable, du docteur Zander, et du major Worobieff, docteur en médecine, directeur de l'hôpital russe.

Le Conseil municipal de Nice a nommé M. Villefrank, directeur de l'Opéra municipal, en remplacement de M. Saugey, qui n'était plus candidat. Le nouveau directeur, qui arrive précédé de la meilleure réputation artistique, a dirigé pendant plusieurs années les théâtres municipaux de Reims et de Nantes.

Lettre de Paris

Paris, 14 Mai 1906.

On sait qu'aussitôt après la mort tragique du regretté Pierre Curie, le Conseil des Ministres avait eu l'idée de demander, lors de la prochaine rentrée des Chambres, une pension nationale pour la veuve du savant dont la France et le monde scientifique tout entier déploreraient la perte. Et le sentiment qui avait inspiré cette résolution était certainement des plus louables; mais nos gouvernants, portés par un certain automatisme à une attitude coutumière, dans le cas de décès des grands hommes, n'avaient pas réfléchi sans doute que Mme Curie n'était pas seulement la femme d'un savant, mais qu'elle était une femme de science, à qui le secours banal de la pension ne convenait pas absolument.

Initiatrice des recherches qui amenèrent la découverte du radium, collaboratrice constante de son mari, chef des travaux enfin du laboratoire de Curie, où elle n'accepterait sans doute pas de rester s'il passait en d'autres mains, ce n'est pas seulement la vie matérielle que l'on doit faciliter à Mme Sklodowska Curie, qui a la charge de deux orphelins et d'un vieux père, mais la vie intellectuelle, qui est précieuse pour la science. En outre d'une dette de reconnaissance, l'Etat a un devoir, celui de fournir à cette physicienne remarquable les moyens de poursuivre des études entreprises dans le laboratoire de son mari.

C'est pourquoi, abandonnant l'idée d'une pension, on a proposé une solution séduisante: donner à Mme Curie la chaire qui avait été créée à la Sorbonne pour son mari, auquel elle succéderait purement et simplement dans ses fonctions. Mme Curie, qui a déjà enseigné, puisqu'elle est professeur à l'Ecole normale de jeunes filles de Sèvres, se dévouerait à l'enseignement supérieur des étudiants de la Faculté des Sciences.

Le Conseil de la Faculté des Sciences vient de se rallier à cette proposition qui devra être confirmée par le Conseil supérieur de l'Université et ratifiée par le Ministre. Mais on peut, dès à présent, considérer la chose comme faite.

Mme Curie est docteur ès sciences. Sa thèse de doctorat, qui donne la somme de ses trouvailles personnelles, lui a valu l'estime de tous les savants.

C'est la première fois qu'une chaire de l'enseignement supérieur est confiée à une femme. Le Conseil de la Faculté des sciences a très bien fait de passer outre à cette difficulté en faveur de Mme Pierre Curie, dont le génie et le zèle ont été et seront si profitables au progrès de la science.

La plupart des expositions, et elles sont nombreuses depuis quelques années, prennent le nom de salons; personne n'est la dupe de ce titre pompeux, ni les sociétés qui s'en affublent, ni le public qui les visite; pour tous, parler du Salon, c'est désigner l'exposition de la Société des artistes français.

En aucun lieu du monde les arts plastiques ne sont mieux représentés, la qualité et la quantité s'y rencontrent, et l'on peut affirmer qu'ici seulement les œuvres les moins bonnes gardent encore cette valeur que l'on accorde

aux productions artistiques lorsqu'elles sont exécutées par des professionnels dont le métier est déjà complet. Si tous les artistes ne peuvent avoir du génie, on peut dire sans exagération que les exposants aux Artistes-Français possèdent cette chose tangible qui s'appelle le talent.

Ils ne sont pas rares ceux qui de nos jours affichent le vaniteux mépris du talent, avec cette outrecoquante affirmation que le génie peut se passer de savoir; tandis qu'il reste logique que pour sa poussée, l'art a besoin de la science comme tuf.

Grâce à cette béate théorie du : *génie ignare*, les entrepreneurs d'exhibitions ont lancé des pseudo-artistes. La marchandise ne leur coûtait pas cher. La trompette du bluff a sonné sa fanfare titillante, et la noble cohorte des snobs innocents a marché. Si nos commerçants réalisèrent de beaux bénéfices, c'est tant mieux pour eux, et tant pis pour les gogos, et le mal ne serait pas grand; mais quelques-uns de ces pseudo-artistes de génie, et non des moins ignares, sont parvenus, pour des raisons qui ne relèvent pas de la critique, à pénétrer dans des milieux vraiment artistiques.

La porte des Artistes français leur fut toujours impitoyablement fermée, je dois le déclarer à la louange de cette société.

L'atmosphère que l'on respire dans ce salon est donc saine, et il reste comme le dernier refuge aux traditions qui ne doivent pas mourir, parce que sans elles aucun progrès n'est possible, parce que sans elles l'art languirait éternellement dans de stériles recommencements.

Maintenant que nous savons quel esprit anime les exposants, il serait peut-être piquant d'étudier rapidement l'état d'âme des visiteurs.

Napoléon I^{er}, qui passe pour avoir été un homme d'ordre, a inculqué au peuple français l'amour des numéros, père des classifications. Nous sommes habitués à ces rangements depuis notre bas âge; les enfants reçoivent déjà à l'école des places numérotées après chaque composition. Le mérite possède des numéros et, partant de là, le numéro un prend une grosse importance. Ainsi, lorsque le Parisien débarque en province, de suite, pour lui témoigner de l'intérêt, on le questionne: Quel est en ce moment, à Paris, le premier peintre, le premier sculpteur, le premier musicien, le premier écrivain? Le Parisien ne manque pas de rire de la naïveté du provincial, et... fait la même chose que lui. A l'annuel vernissage, voici ce qui s'entend; les gens du commun interrogent: Quel est le meilleur tableau? Les bourgeois demandent: Quel est le chef-d'œuvre cette fois? Les gens de lettres font: Où est le clou; quel est le clou? — Notez que, huit fois sur dix, lorsqu'on revoit, à quelques années de distance, ce qui fut le triomphe d'un salon, on reste piteusement confondu.

Cette année, il n'y a pas un clou, mais des clous, et le nombre est relativement grand des toiles qui retiennent la foule des amateurs et aussi des véritables artistes.

Un télégramme d'Amsterdam nous annonce, d'autre part, un nouveau et grand succès de l'art français. Il s'agit du résultat du concours international — c'était bien le cas ou jamais d'un concours international — qui avait été ouvert en vue de l'érection du futur Palais de la Paix. Les deux premiers projets primés sont ceux de deux architectes français, M. L.-M. Cordonnier, de Lille, et M. A. Marcel, de Paris. Voici, au surplus, la liste des prix décernés:

Premier prix, 12,000 florins, L.-M. Cordonnier, de Lille; second prix, 9,000 florins, A. Marcel, de Paris; troisième prix, 7,000 florins, Franz Wendt, de Charlottenbourg; quatrième prix, 5,000 florins, Otto Wagner, de Vienne.

Un prix de 3,000 florins est décerné à MM. Howard Greenley et N.-S. Olin, de New-York, et un prix de 3,000 florins à M. Franz Schwechten, de Berlin.

On sait que des artistes du monde entier avaient pris part à ce beau concours. Le mérite et l'honneur des architectes français ne sont que plus grands d'y avoir remporté les deux premières places. L. S.

MARINE ET COLONIES

Lancement d'un cuirassé. — Le 8 mai, a eu lieu, aux ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée, à La Seyne-sur-Mer, la mise à l'eau du grand croiseur-cuirassé *Amiral-Makarov*, construit pour le compte du Gouvernement impérial Russe.

La place d'honneur, à cette imposante cérémonie, était occupée par Mme l'amirale Makarov, veuve de l'illustre marin qui trouva la mort à Port-Arthur, par M^{lle} Alexandrine Makarov, demoiselle d'honneur de l'Impératrice de Russie, et par son jeune fils.

Une tribune d'honneur, pavée et décorée aux couleurs russes et françaises, avait été dressée à l'arrière de la cale de construction du navire ; les invités étaient reçus par MM. Rimbaud, directeur des ateliers ; Le Go, de Riffye, Sèvres, Kauffer, Savatier et de Lagabbe, ingénieurs.

Le croiseur cuirassé *Amiral-Makaroff*, du type du *Bayan*, coulé à Port-Arthur lors de la dernière guerre Russo-Japonaise, mesure 135 mètres de long sur 17^m50 de large ; le déplacement total du navire sera de 7.887 tonnes 235 ; la puissance de la machine, de 16.500 chevaux, devant imprimer au navire une vitesse de vingt et un nœuds.

Un nouveau dock à Cardiff. — Depuis plusieurs années l'augmentation du commerce d'exportation et d'importation à Cardiff a été tellement rapide que, malgré les trois grands bassins qui y existent, et qui représentent une superficie totale de 110 3/4 acres anglais, soit 44,8 hectares, il a fallu construire encore un autre dock ayant une capacité plus grande qu'aucun des autres au port. C'est en 1899 que la Compagnie des Bute Docks a décidé de faire bâtir ce nouveau dock dont les travaux viennent d'être terminés, et il est fort probable que S. M. Edouard VII assistera à l'inauguration du dock dans le cours de l'été prochain.

Nous donnerons ici quelques détails sur ce grand bassin à eau profonde, qui est, sans doute, un des plus grands du monde entier.

Il a 777 mètres de long sur 244 mètres à 305 mètres de large et 15,3 mètres de profondeur, et il occupe un total de 53 1/2 acres, soit 21,7 hectares.

L'écluse de mer a 244 mètres de long sur un minimum de 27,5 mètres de large et une profondeur de 10,3 mètres au-dessus du seuillet à grande marée ordinaire et 12,8 mètres à morte marée ordinaire.

Tous ceux qui sont intéressés dans le commerce et particulièrement dans l'importation du charbon de Cardiff peuvent apprécier l'utilité de ce dock à eau profonde. Grâce au système que l'on y a introduit pour le chargement de houille, de coke, etc., il apportera sous peu, — c'est-à-dire aussitôt après son inauguration, — des avantages très réels et importants pour les armateurs et les exportateurs de charbon du port de Cardiff.

Ce système le plus moderne, qui a été adopté pour le chargement de houille, consiste en une grue spéciale qui est installée actuellement dans les Bute Docks à Cardiff. Cette machine est de l'invention de Sir William-Thomas-Lewis Barl, le directeur général de la Compagnie du chemin de fer de Cardiff, à qui les Bute Docks appartiennent.

Le bris de la houille, qui est plus fragile qu'on ne le croit, devient par l'emploi de ce système tout à fait insignifiant, grâce à la construction des récipients de ces grues, qui ouvrent au fond une soupape conique et qui sont abaissés dans la cale d'un navire jusqu'à une hauteur de 5 mètres, soit au-dessus du fond de la cale ou du haut de la cargaison. Enfin, chaque grue peut manier à la fois un total de 18 tonnes.

Autrefois, il y avait des difficultés de navigation dans le port de Cardiff à cause des marées, les navires ayant de temps en temps à jeter l'ancre dans le canal et devant y attendre les hautes eaux avant de pouvoir aborder au quai. L'entrée du nouveau dock étant située bien plus loin dans le canal de Bristol, tous les steamers — même les monstres qui parcourent la mer aujourd'hui, — peuvent entrer dans le port ou faire voile sans aucun arrêt.

On construit encore, de plus, deux bassins de radoub, qui sont situés à proximité immédiate des nouveaux travaux. L'un de ces bassins a 246 mètres de long sur 27 mètres de large, et l'autre 246 mètres de long sur 23 de large.

Le nouveau dock a coûté plus de 2,000,000 de livres sterling, soit 50 millions de francs, cela suffit pour en dire l'importance.

VARIÉTÉ

« HONORÉ DE BALZAC »

PAR FERDINAND BRUNETIÈRE

M. Ferdinand Brunetière vient de consacrer à l'illustre auteur de la *Comédie humaine* un volume qui est certainement une de ses meilleures et de ses plus intéressantes œuvres de critique littéraire. Voici la conclusion de ce beau livre :

Balzac et la vie.

L'idée la plus générale que Balzac ait exprimée sur la vie, c'est celle-ci : que la vie est un enchevêtrement de causes et d'effets liés entre eux par des « dépendances mutuelles » ou, si l'on le veut, et pour user du mot à la mode, par « une solidarité nécessaire ». Aux yeux de Balzac, l'existence d'un Rastignac ou d'un de Marsay,

celle d'un Granday ou d'un Bridau, celle d'un Crevel ou d'un Gobseck, ne sont pas des phénomènes isolés, ni spontanés, qui contiendraient en eux les causes de leur développement ; mais ces existences sont liées, ou plutôt enchaînées, à d'autres existences, et de telle sorte que les modifications qu'elles éprouvent, si légères soient-elles, ont des répercussions à l'infini, jusque dans les milieux où l'on ne connaît pas même de nom Gobseck et Crevel, Grandet et Bridau, Rastignac et de Marsay. Parce que le petit Chardon s'est avisé, dans Angoulême, de faire des vers à la gloire de M^{me} de Bargeton, née de Négrepelisse d'Espard, des conséquences en sont résultées dont l'amplitude s'est étendue jusqu'au monde des bagnes ; et parce qu'il fallait cent mille francs au baron Hulot pour meubler M^{me} Marneffe, des centaines de pauvres diables de soldats sont morts en Algérie d'inanition et de désespoir. Il y a, d'ailleurs, toute une morale, et une très belle morale, à induire de cette liaison des effets et des causes ; et le premier article en est qu'aucun de nos actes n'étant indifférent, aucun d'eux n'est insignifiant, ni ne doit donc, par conséquent, nous échapper à la légère. Nous n'avons pas, hélas ! besoin, pour « tuer le mandarin », de le vouloir ; et il nous suffit de laisser le champ libre à notre égoïsme !

Mais cette solidarité ne se limite pas à la circonférence de la vie sociale, et elle enveloppe l'humanité tout entière, qui, sans doute, n'est pas située dans la nature, selon le mot célèbre, « comme un empire dans un empire ». De là, les analogies, sinon l'identité, de l'« histoire naturelle » avec l'« histoire sociale » ; et, de là, l'esthétique de Balzac ; mais de là aussi la différence qui distingue cette esthétique de toutes les autres, et, autant qu'une esthétique, en fait une conception ou une philosophie de la vie.

Je n'ai pas besoin de montrer l'importance et surtout la fécondité de cette idée. La critique de Taine en est dérivée tout entière, autant ou plus que des logomachies de Hegel ; et le plus bel épanouissement littéraire que j'en connaisse, après la *Comédie humaine*, est l'œuvre du plus grand romancier peut-être de l'Angleterre au dix-neuvième siècle, je veux dire l'auteur d'*Adam Bede*, du *Moulin sur la Floss* et de *Middlemarch*. Je n'ai pas non plus ici à la juger, quoique, d'ailleurs, je n'en fusse nullement embarrassé, et qu'à la condition d'y pouvoir mettre une seule restriction, je la croie profondément vraie. S'il était prouvé que la solidarité sociale eût son fondement dans la nature, il n'en résulterait pas qu'elle y eût pour cela sa loi. Mais ce que je veux seulement constater, c'est que cette idée est l'âme ou le ressort intérieur de l'œuvre de Balzac. Elle en est aussi la lumière, et — puisque nous avons dit, puisqu'il est convenu que Balzac n'est pas toujours clair — c'est par le moyen de cette idée que l'on achèvera de comprendre dans ses nombreuses *Préfaces*, y compris l'*Avant-Propos* de sa *Comédie humaine*, ce qu'il voulait dire quand il appuyait sur l'étroite solidarité des parties de son œuvre :

« Toutes choses étant causantes et causées, aidantes et aidées, je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, ni le tout sans connaître les parties. »

Lui, qui aimait les épigraphes, c'est vraiment celle-ci qu'il eût dû mettre à son œuvre.

Considérons encore la fortune que cette idée devait faire et qu'effectivement, depuis cinquante ans, elle a faite. On ne parle, aujourd'hui, que de « solidarité », et peut-être, en en parlant, ne sait-on pas toujours très bien ce qu'on veut dire ; mais les idées n'ont pas besoin d'être claires pour agir, et on finit tout de même par s'entendre. S'il est donc vrai que personne, en son temps, n'ait fait plus que Balzac pour la répandre, et de la meilleure manière, en la suggérant et en la persuadant plutôt qu'en l'énonçant ou qu'en la démontrant ; si sa *Comédie humaine*, en un certain sens, n'est comme qui dirait que le recueil des preuves et la vivante illustration de cette idée ; si c'est elle, en retour, qui, depuis cinquante ans, nous a aidés à voir en Balzac un tout autre esprit et d'une tout autre portée que les romanciers qu'on lui comparait encore en 1850 ; et, enfin, tandis que les systèmes des « philosophes », ses contemporains, — dont le plus illustre s'appelait, je crois, Adolphe Garnier, et dont le chef-d'œuvre est un *Traité*

des *Facultés de l'Âme*, — rentraient dans l'ombre, si ce sont, au rebours, les idées du romancier que le philosophe eût traité de « simple amuseur » qui se répandaient, qui faisaient des disciples, qui s'éprouvaient par la discussion, et qui devenaient, finalement, l'une des bases de la pensée contemporaine, il faut qu'on s'y résigne ! Balzac a droit au nom de « philosophe » ou de « penseur » ; — et, en vérité, je ne pense pas que personne osât, de nos jours, lui en disputer le titre.

FERDINAND BRUNETIÈRE,
de l'Académie française.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale

Par exploit de Blanchy, huissier, en date du 5 mai 1906, enregistré, et dont la copie a été déposée au Parquet, conformément à la loi, le nommé **Picarelli, Hector**, né à Marino, province de Rome (Italie), le 15 avril 1844, garçon d'écurie, ayant demeuré à Monaco, et actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le jeudi sept juin mil neuf cent six, à neuf heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention : 1^o d'esquiverie au préjudice du sieur BORGHI, pisciculteur à Varano (Italie), et du sieur BORGIA, carrossier à Bologne (Italie) ; — 2^o d'abus de confiance au préjudice de la dame veuve POLLI, demeurant à Monaco, et de la succession de son mari ; — 3^o de vol au préjudice de la même dame POLLI et de la même succession ; — faits qui constituent les délits prévus et punis par les articles 377, 399, 403 et 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. l'Avocat Général,
Le Substitut,
Paul DE VILLENEUVE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale

Par exploit de Blanchy, huissier, en date du 5 mai 1906, enregistré, et dont la copie a été déposée au Parquet, conformément à la loi, le nommé **Oliver, Louis-Jacques-Séverin**, né à Collioure (Pyrénées-Orientales), le 21 février 1876, matelot, ayant demeuré à Saint-Jean-sur-Mer (Alpes-Maritimes), et actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le jeudi sept juin mil neuf cent six, à neuf heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention de vol au préjudice du sieur Jean TAGLIASCO ; — fait qui constitue le délit prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. l'Avocat Général,
Le Substitut,
Paul DE VILLENEUVE.

Etude de M^e Eugène CARRIÈRE, licencié en Droit, notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le sept avril mil neuf cent six, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le dix-neuf avril suivant, vol. 97, n^o 13, monsieur **Joseph-Maurice Lorenzi**, ajusteur mécanicien, et madame **Thérèse Molinario**, son épouse, demeurant ensemble à Paris, boulevard Pereire, n^o 241, autrefois à Monaco, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Carrière, notaire, ont vendu à madame **Marie-Noémie Chauvet**, rentière, veuve de monsieur **Jean-Joseph Fournier**, demeurant à Nice, avenue de la Gare, n^o 18, pour laquelle domicile a été élu en l'étude dudit M^e Carrière :

Une maison située à Monaco, section de Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, élevée sur caves d'un rez-de-

chaussée et trois étages, d'une superficie en sol de quatre cents mètres carrés environ, cadastrée sous le n° 304 P de la section B, et tenant: du sud, l'avenue de Saint-Laurent; du nord, monsieur Florent; de l'est, la Société Palmaro Adréani, et de l'ouest, les représentants Louvenson.

Cette vente a été faite au prix de cent quarante mille francs.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit contrat a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le quatorze mai mil neuf cent six.

Pour extrait:
Signé: Eug. CARRIERE.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE
DE
PANIFICATION MODÈLE FRANCO-VIENNOISE

Messieurs les porteurs de titres sont avisés que, suivant la décision de l'Assemblée générale du 14 mai 1906, le coupon 10 des Actions est payable à 37 fr. 50, et le coupon 6 des Parts de fondateurs, à 7 fr. 50.

Le paiement est dès à présent opéré par le Crédit Lyonnais, agence de Monte Carlo.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

BAINS DE MER DE LA MEDITERRANÉE

Billets d'aller et retour, à prix très réduits, (individuels ou collectifs de famille) délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. du 15 Mai au 1^{er} Octobre, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

1^o Billets d'aller et retour individuels de Bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour les stations balnéaires ci-après:

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Minimum de parcours simple: 150 kilomètres.

Prix: le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2^o Billets d'aller et retour collectifs de Bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour familles, délivrés aux familles d'au moins 2 personnes voyageant ensemble, pour les stations balnéaires désignées ci-dessus.

Minimum de parcours simple: 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 2 billets simples au tarif général (pour la 1^{re} personne), le prix d'un billet simple pour la 2^e personne, la moitié de ce prix pour la 3^e et chacune des suivantes.

NOTA. — Les titulaires de billets de Bains de mer collectifs peuvent obtenir, conjointement avec ces billets ou sur la présentation de ceux-ci, des cartes d'abonnement d'un mois avec 50 % de réduction sur le prix des abonnements ordinaires pour un parcours d'au plus 100 kilomètres comprenant la plage désignée sur le billet de bains de mer. Ces cartes d'abonnement peuvent être prises isolément par chacune des personnes nommément désignées sur le billet d'aller et retour collectif.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets (individuels ou collectifs) 4 jours au moins avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE
DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)
3 et 21, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE: 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Le Prix-courant est adressé sur demande.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA,
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE

M^{ME} DAVOIGNEAU-DONAT
Fournisseur breveté
de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les Roulettes, Tapis, Articles de Voyage, Jouets d'Enfants.

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette, — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

ASSURANCES
CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précède ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

LE MONITEUR
DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS: 4 francs — UN AN: 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS: 8 fr. 50 — UN AN: 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 6 au 13 mai 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	v. Prinzessin-Heinrich, all.	Wielr	Passagers.
Marseille	vap. Ida Zschimmer, all.	Moller	Houille.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Bastia	br. goél. Sainte-Anne, fr.	Casanova	Charbon.
St-Tropez	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Vin.
Cannes	b. Fortune, fr.	Garel	Sable.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Logne	Id.

DÉPARTS du 6 au 13 Mai

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Nice	v. Prinzessin-Heinrich, all.	Wielr	Passagers.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Sagone	br. goél. Sainte-Anne, fr.	Casanova	Sur lest.
Nice	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Id.
Cannes	b. Fortune, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Logne	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906